



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/37  
21 juin 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-septième réunion  
Bangkok, Thaïlande, 16 – 20 juillet 2012

**PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL À LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION  
DES PARTIES**

Conformément au mandat du Comité exécutif du Fonds multilatéral, le Secrétariat a préparé ce projet de rapport à la vingt-troisième Réunion des Parties pour votre examen. Le rapport contient les décisions pertinentes prises par le Comité à sa 66<sup>e</sup> réunion et il sera mis à jour à la fin de la 67<sup>e</sup> réunion afin d'y intégrer les observations faites et les décisions adoptées au cours de cette réunion.

## Introduction

1. Le mandat du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.9/12, Annexe V) oblige le Comité à remettre chaque année un rapport à la Réunion des Parties. Le présent rapport, qui porte sur les activités du Comité exécutif depuis la vingt-troisième Réunion des Parties, est présenté conformément à cette exigence. Il comprend trois annexes : l'annexe I présente des tableaux contenant des données sur les projets approuvés, l'annexe II fournit un rapport d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et l'examen du mécanisme de financement, et l'annexe III présente les quantités de nouvelle consommation de HCFC créée.

2. Les 66<sup>e</sup> et 67<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif se sont déroulées au cours de la période visée par ce rapport. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a eu lieu à Montréal du 16 au 20 avril 2012 [et la 67<sup>e</sup> réunion à Bangkok, Thaïlande, du 16 au 20 juillet 2012]. Les rapports de ces réunions du Comité exécutif sont présentés respectivement dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/66/54 et [à compléter], et sont disponibles sur le site Web du Secrétariat ([www.multilateralfund.org](http://www.multilateralfund.org)).

3. Conformément à la décision XXIII/19 de la vingt-troisième Réunion des Parties, les pays suivants : Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, Finlande, Japon, Roumanie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (vice-présidence) ont participé à la 66<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif à titre de membres représentant les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole, tandis que l'Argentine, la Chine, Cuba, l'Inde, le Kenya, la Jordanie et le Mali ont participé à titre de membres représentant les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5. La réunion a été présidée par M. Xiao Xuezhi (Chine), et Mme Fiona Walters (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) a agi en qualité de Vice-présidente. Mme Maria Nolan, Chef du Secrétariat, a assumé la fonction de Secrétaire lors de toutes les réunions.

4. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les deux en qualité d'agence d'exécution et de Trésorier du Fonds, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de la Banque mondiale et du Secrétariat de l'ozone, ainsi que d'autres observateurs, ont assisté à toutes les réunions de la période visée par ce rapport.

### A. MESURES PRISES POUR APPLIQUER LES DÉCISIONS DES PARTIES

#### *Décision XIX/6 et décision XXI/9*

5. La décision XIX/6 a donné pour instructions au Comité exécutif d'aider les Parties à préparer leurs plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH). La décision XXI/9 a demandé au Comité exécutif d'accélérer d'urgence la mise au point de ses directives sur les HCFC et d'envisager de fournir des fonds additionnels pour d'autres bienfaits sur le plan climatique, le cas échéant, et de continuer de démontrer l'efficacité des substances à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) pour remplacer les HCFC. Plusieurs questions en suspens concernant l'élimination des HCFC ont été examinées lors des réunions tenues pendant la période visée, lesquelles sont décrites ci-dessous. Depuis l'adoption de ces deux décisions, on a approuvé les PGEH pour 122 pays.

#### *Projets de démonstration et d'investissement concernant les HCFC*

6. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a notamment porté sur les options à faible coût pour l'utilisation d'hydrocarbures dans la fabrication de mousse de polyuréthane et de méthylal comme agent de gonflage dans la préparation de formulation de mousse de polyuréthane. Le PNUD a mis au point un

certain nombre de projets pilotes visant à étudier les moyens d'employer en toute sécurité le méthylal à titre de substance de remplacement du HCFC-141b dans les applications touchant la mousse de polyuréthane. Le recours au méthylal comme substance de remplacement semble une solution faisable satisfaisant les exigences d'une technologie de rechange à bon rapport coût-avantage et à faible PRG n'utilisant aucune SAO. Le Comité exécutif a demandé au PNUD de finaliser les recherches supplémentaires sur les questions reliées à la sécurité, aux densités et à l'optimisation des équipements et d'élaborer un concept des coûts avec des polyols prémélangés aux hydrocarbures (décision 66/15 s) ii)). Le Comité exécutif a aussi demandé aux agences bilatérales et d'exécution de partager le rapport d'évaluation du PNUD sur le méthylal, ainsi que les renseignements sur les autres solutions de remplacement, lorsqu'elles aident les pays visés à l'article 5 à préparer des projets pour éliminer le HCFC-141b dans les applications de mousse de polyuréthane (décision 66/15 r) ii) et s) iii)).

#### *Information sur les deuxièmes reconversions*

7. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a reçu des informations sur les précédentes conversions financées par le Fonds multilatéral, y compris les conditions en vertu desquelles des accords ont été signés avec les pays visés à l'article 5 en ce qui a trait à l'élimination des CFC. Le Comité exécutif a décidé que les reconversions de nouvelles chaînes de production de mousses, dans des entreprises de deuxième reconversion, effectuées une fois que les entreprises s'étaient reconverties à une solution de remplacement sans CFC, peuvent prétendre au financement total des surcoûts admissibles à condition que ces nouvelles chaînes aient été installées avant la date limite du 21 septembre 2007, et étant entendu que le coût du remplacement ou de la conversion de tout appareil installé après cette date limite ne serait pas admissible au financement (décision 66/50 b)). Il a aussi décidé d'envisager d'approuver, au cas par cas, le financement total des surcoûts admissibles pour des projets de deuxième reconversion visant à éliminer le HCFC-141b contenu dans des polyols importés, étant entendu que les gouvernements concernés acceptent de prendre l'engagement d'interdire les importations de HCFC-141b, en vrac ou sous forme de polyols prémélangés (décision 66/50 c)).

#### *Système de suivi des polyols prémélangés à base de HCFC-141b exportés par les sociétés de formulation et utilisés par les fabricants de mousse dans les pays importateurs visés à l'article 5*

8. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a examiné les options possibles pour un système de suivi des polyols prémélangés à base de HCFC-141b, en soulignant la nécessité d'établir un cadre destiné à éviter le double financement. Le Comité exécutif a décidé d'envisager de déduire du point de départ d'un pays pour la réduction globale de la consommation de HCFC la quantité réelle ou la quantité moyenne de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés exportés au cours de l'année ou des années sur lesquelles le point de départ s'est fondé. Les agences bilatérales et d'exécution, en collaboration avec les gouvernements du Chili, de la Chine et de la Colombie, ont été invitées à communiquer au Secrétariat les meilleures données possibles sur les quantités des HCFC-141b présentes dans les polyols prémélangés exportés en 2009 et 2010; et le Secrétariat du Fonds a été prié de mettre à jour l'information sur les quantités exportées et importées de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés et d'en rendre compte au Comité exécutif à sa 68<sup>e</sup> réunion. Le Comité exécutif a par ailleurs décidé de considérer, lors de sa 68<sup>e</sup> réunion, le moment auquel déduire les quantités de HCFC-141b exportées dans des polyols prémélangés des points de départ pour les réductions globales de la consommation de HCFC des pays concernés (décision 66/51).

#### *Maximisation des avantages climatiques découlant de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération*

9. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a examiné l'incidence sur le climat de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération et considéré, notamment, la formation des

techniciens, le PRG des solutions de remplacement envisagées, les solutions de remplacement des HCFC efficaces sur le plan énergétique, la portée des programmes incitatifs, les incidences sur les PGEH déjà approuvés ainsi que l'effet du rapport sur la question pour les agences bilatérales et les agences d'exécution. Il a été souligné que, pour des raisons économiques et techniques, certains pays pourraient être limités dans leur capacité d'utiliser des solutions de remplacement des HCFC à faible PRG, et le Comité exécutif a décidé de reporter à sa 67<sup>e</sup> réunion l'évaluation de la question (décision 66/20).

*Coûts différentiels de modernisation du matériel nécessaire à la fabrication d'échangeurs de chaleur*

10. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion s'est penché sur la question de savoir si la conversion de systèmes de réfrigération et de climatisation des HCFC à des HFC ininflammables, et les investissements initiaux liés à la modification du matériel devraient être considérés comme des surcoûts ou comme un perfectionnement technologique évitable. Il a décidé que dans le cas où un fabricant de climatiseurs à base de HCFC entreprend de se convertir à une technologie de remplacement avec une substance ininflammable et comportant une pression de fonctionnement beaucoup plus élevée et qu'il possède ses propres installations de fabrication d'échangeurs de chaleur, les dépenses liées aux tests dynamiques des échangeurs de chaleur font partie des coûts de conversion afin d'assurer qu'ils résistent suffisamment à la pression; et de demander au Secrétariat d'utiliser, dans ces cas, les informations techniques fournies dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/66/51 et l'étude technique correspondante, ainsi que toute autre information pertinente, afin de déterminer la mesure dans laquelle ces coûts sont admissibles et différentiels (décision 66/52 a) et b)).

*Lignes directrices sur la préparation de la phase II des PGEH*

11. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a examiné la question des lignes directrices sur la préparation de la phase II des PGEH dans le contexte du plan d'activités général du Fonds multilatéral (voir le paragraphe 28 ci-après) et prié le Secrétariat du Fonds de présenter, en collaboration avec les agences d'exécution, un premier projet de lignes directrices à la 69<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (décision 66/5 c)).

***Décision XXI/4***

12. La vingt et unième Réunion des Parties a demandé au Comité exécutif d'envisager de revoir les accords visant à éliminer la production de CFC passés avec la Chine et l'Inde, en vue d'autoriser la production de CFC de qualité pharmaceutique pour satisfaire les niveaux de production et de consommation autorisés, ainsi que toute quantité qui pourrait être autorisée dans les années futures. Le Sous-groupe sur le secteur de la production s'est donc réuni en marge de la 66<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif et a pris une décision concernant ces accords (décision 66/54 b), c) et d), voir le paragraphe 16 ci-après).

***Décision XXIII/7***

13. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a pris note du fait que le paragraphe 8 de la décision XXIII/7 de la vingt-troisième Réunion des Parties, qui considère le CTC utilisé pour la production de chlorure de vinyle monomère, annule les sous-paragraphes iii) et iv) de la décision 65/10 j) et a demandé à la Banque mondiale de remettre, à la 70<sup>e</sup> réunion, un rapport sur l'état de l'utilisation du CTC dans la production de chlorure de vinyle monomère en Inde (décision 66/15 j)).

***Décision XXIII/14***

14. La décision XXIII/14 a prié le Comité exécutif d'envisager de demander à son Administrateur principal chargé du suivi et de l'évaluation d'étudier, lorsqu'il procédera à l'évaluation des projets relatifs

au bromure de méthyle en Afrique, la possibilité d'élaborer une stratégie en vue de parvenir à une utilisation viable de solutions de remplacement efficaces du bromure de méthyle en Afrique. Cette question a été examinée pendant la 66<sup>e</sup> réunion lors des discussions relatives à l'étude théorique sur l'évaluation des projets portant sur le bromure de méthyle (voir le paragraphe 43 ci-après).

## **B. QUESTIONS DE PROCÉDURE**

### **i) Sous-groupe sur le secteur de la production**

15. Le Sous-groupe sur le secteur de la production s'est réuni à nouveau lors de la 66<sup>e</sup> réunion, avec la participation de représentants de l'Argentine, du Canada (responsable), de la Chine, de Cuba, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Inde, du Japon, de la Jordanie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le Comité exécutif a approuvé les recommandations du Sous-groupe et pris note, notamment, du rapport de vérification sur la production de CFC en Chine en 2010 et du rapport sur l'application de la décision 60/47. En ce qui a trait au projet de rapport final de l'audit technique sur le secteur de la production des HCFC en Chine, le Comité exécutif a pris note du fait que le retard dans la présentation du rapport final de l'audit technique ne l'empêcherait pas d'examiner la proposition de projet pour le plan d'élimination des HCFC pour le secteur de la production en Chine, et a décidé d'inviter, par l'intermédiaire du gouvernement de la Chine, les usines de production de HCFC à fournir les données qu'elles n'ont pas fournies au consultant initial, et de prier le Secrétariat d'examiner, aux fins de son examen à la 67<sup>e</sup> réunion, la proposition de projet d'élimination des HCFC dans le secteur de la production en Chine en tenant compte des informations fournies par l'audit technique et toute autre source d'information (décision 66/54 a), f), h) et i)).

16. Le Comité exécutif a également adopté la recommandation visant à modifier l'accord sur le secteur de la production de CFC en Chine afin de permettre la production pour l'exportation de CFC pharmaceutiques en 2012, avec une révision annuelle, afin de respecter l'exemption de 2012 pour des utilisations essentielles pour les inhalateurs doseurs, autorisée par les Parties dans la décision XXIII/2 pour les autres pays, à condition que le pays exportateur ait des systèmes de rapport et de vérification en place et que ces systèmes recueillent et fassent rapport sur des informations spécifiques, et a demandé à la Banque mondiale, en sa qualité d'agence d'exécution, d'entreprendre la vérification/audit et de présenter les rapports au Comité exécutif au nom de la Chine (décision 66/54 b) et c)).

17. Le Comité exécutif a demandé au Sous-groupe de poursuivre son examen des lignes directrices pour le secteur de la production de HCFC à sa 67<sup>e</sup> réunion (décision 66/54 i)).

## **C. QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES**

### **i) État des contributions et des décaissements**

18. Le revenu global du Fonds multilatéral, comprenant les paiements en espèces, les billets à ordre détenus, les contributions bilatérales, les intérêts accumulés et les revenus divers, s'élevait à 2 911 538 916 \$ US, au 13 avril 2012, et le total des affectations, y compris les réserves, se chiffrait à 2 868 788 515 \$ US. Le solde disponible était donc de 42 750 401 \$ US au 13 avril 2012. La répartition annuelle des contributions reçues par rapport aux contributions annoncées est comme suit :

## RÉPARTITION ANNUELLE DES CONTRIBUTIONS REÇUES PAR RAPPORT AUX CONTRIBUTIONS ANNONCÉES

Année	Contributions annoncées (\$ US)	Païement total (\$ US)	Arriérés/contributions en souffrance (\$ US)
1991-1993	234 929 241	210 729 308	24 199 933
1994-1996	424 841 347	393 465 069	31 376 278
1997-1999	472 567 009	434 353 879	38 213 130
2000-2002	440 000 001	429 283 071	10 716 930
2003-2005	474 000 000	465 570 282	8 429 718
2006-2008	368 028 480	358 884 648	9 143 832
2009-2011	399 640 706	379 101 492	20 539 215
<b>2012</b>	<b>133 333 333</b>	<b>19 367 815</b>	<b>113 965 518</b>
<b>Total:</b>	<b>2 947 340 118</b>	<b>2 690 755 565</b>	<b>256 584 553</b>

Remarque : Ne comprend aucune contribution en litige.

### ii) Intérêts perçus pendant les périodes triennales 2006-2008 et 2009-2011

19. La somme totale perçue en intérêts consignée dans les comptes du Trésorier au 13 avril 2012 était de 43 537 814 \$ US pour la période triennale 2006-2008 et de 10 544 631 \$ US pour la période triennale 2009-2011.

### iii) Gains attribuables au mécanisme de taux de change fixe

20. Le Trésorier a informé le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion qu'en date du 13 avril 2012, le gain total attribuable aux différences de taux de change depuis l'entrée en vigueur du mécanisme de taux de change fixe s'élevait à 25 645 183 \$ US. Il a été prié d'ajouter à son rapport au Comité exécutif la liste des Parties qui ont opté pour le mécanisme de taux de change fixe pour s'acquitter de leurs contributions au Fonds durant la période de reconstitution de 2012-2014 (décision 66/1 c)).

### iv) Coopération bilatérale

21. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a approuvé les demandes de la France, de l'Allemagne et de l'Espagne visant à créditer des projets de coopération bilatérale s'élevant à 2 683 091 \$ US (décision 66/22). Cela porte le montant total de coopération bilatérale depuis la mise en place du Fonds multilatéral à 141 620 813 \$ US (projets annulés et transférés non compris), ce qui correspond à environ 5 pour cent des fonds approuvés. Ces projets approuvés comprennent, notamment, des PGEH et des plans nationaux d'élimination du bromure de méthyle.

### v) Questions entourant les contributions

22. Au cours de la période visée, le Comité exécutif a exhorté toutes les Parties ayant des contributions en souffrance à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possibles (décision 66/1 d)).

23. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a été saisi d'un rapport remis par le Chef du Secrétariat au sujet de son entretien avec les représentants de la Fédération de Russie en marge de la vingt-troisième Réunion de Parties au Protocole de Montréal, entretien portant sur les contributions en souffrance de ce pays. Elle a déclaré que suite à cette rencontre, le Secrétariat avait reçu une invitation à mener une deuxième ronde de consultation et qu'en conséquence, elle participerait, en compagnie du Fonctionnaire d'administration et de gestion du Fonds et du Trésorier, à une réunion de discussion avec les Ministres des Finances, des Affaires étrangères et de l'Environnement à Moscou, les 26 et 27 avril 2012.

**vi) Planification financière 2012-2014**

24. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a examiné une évaluation des problèmes de liquidités pour le budget 2012 et demandé aux Parties versant des contributions qui n'ont pas prévu un paiement accéléré des billets à ordre, d'envisager soit un calendrier d'encaissement accéléré établi par le Trésorier, soit une adaptation du calendrier d'encaissement de leurs futurs billets à ordre afin qu'il corresponde à l'année durant laquelle les contributions sont dues (décision 66/3 b)ii)). Les agences bilatérales ont également été priées de préciser les coûts des activités prévues dans leurs plans d'activités annuels et de respecter ces estimations (décision 66/3 b)i)). On a exhorté les Parties à verser leurs contributions avant le mois de juin de chaque année, afin que l'intégralité du budget de 450 millions \$ US puisse être engagée pendant la période triennale 2012-2014, comme le prévoit la décision XXIII/15 (paragraphe 3) de la vingt-troisième Réunion des Parties (décision 66/3 c)i)).

25. La question des arriérés dans le paiement des contributions au Fonds multilatéral a également été soulevée lors de la 66<sup>e</sup> réunion, et le Comité exécutif a exhorté les Parties versant des contributions et ayant des arriérés pour la période 2009-2011 à les payer en 2012, et les pays aux économies en transition qui n'ont encore rien versé, à verser leurs contributions au Fonds multilatéral pour la période triennale 2012-2014 (décision 66/3 c)ii) et c)iii)). Le Comité exécutif a décidé d'examiner la disponibilité des liquidités pour le budget 2014 (décision 66/3 d)) et d'adopter une répartition des ressources de 245 millions \$ US en 2012, 145 millions \$ US en 2013 et 160 millions \$ US en 2014, tous les fonds non utilisés étant alloués ultérieurement durant la période 2012-2014 (décision 66/3 e)).

**vii) Coûts administratifs pour la période triennale 2012-2014**

26. Suite à la décision 65/18, le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a examiné les options possibles pour un régime des coûts administratifs pour la période triennale de 2012-2014, et un groupe de liaison a été formé pour discuter de cette question plus en détail. Après la présentation du rapport par le responsable du groupe de liaison, le Comité exécutif a décidé de prendre note de l'information sur l'évaluation des options possibles pour un régime des coûts administratifs et d'appliquer le régime existant à la première tranche des accords approuvés à la 66<sup>e</sup> réunion. Il a aussi décidé de maintenir le régime des coûts administratifs existant pour le PNUE, de réexaminer les coûts administratifs à sa 67<sup>e</sup> réunion, y compris les options ayant fait l'objet de discussions par le groupe de liaison, en vue de continuer la discussion à la 68<sup>e</sup> réunion sur le besoin possible d'un cahier des charges pour l'évaluation du régime des coûts administratifs pour la période triennale 2015-2017 et sur la façon de modifier ce cahier des charges à la lumière du précédent (décision 66/17).

**D. PLANIFICATION DES ACTIVITÉS ET GESTION DES RESSOURCES****i) Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2012-2014**

27. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a examiné le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2012-2014 et noté un dépassement budgétaire largement attribuable aux incertitudes associées aux coûts des activités sur les HCFC. Après avoir effectué quelques modifications aux projets proposés, le Comité exécutif a décidé d'endosser le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2012-2014, tel que modifié par le Secrétariat et le Comité exécutif, en notant que cet endossement ne signifie ni l'approbation des projets indiqués dans le plan, ni l'approbation de leur financement ou de leur tonnage; de modifier aussi les plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution en appliquant le seuil de coût-efficacité de 6,92 \$ US/kg à tous les projets du secteur des mousses, y compris les projets du secteur de la mousse de polyuréthane rigide; de limiter les nouvelles activités d'élimination des HCFC qui dépasseraient les 10 pour cent de réduction de la valeur de référence à une réduction maximum de 35 pour cent de la valeur de référence dans les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation

pour ces activités des plans d'activités n'ayant pas encore été proposées; de ne conserver dans les plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution que les projets de destruction des SAO pour lesquels le Comité exécutif a déjà approuvé des sommes pour la préparation; de retirer les activités d'élimination dans les usines mixtes, en attendant la décision du Comité exécutif concernant l'admissibilité de ces usines à un soutien financier, étant entendu que les demandes pour ces activités pourront être réintégrées dans les plans d'activités des agences d'exécution lorsque le Comité exécutif aura convenu des lignes directrices pour le secteur de production des HCFC, le cas échéant; de retirer les activités pour les Émirats arabes unis, étant entendu que le Comité exécutif reportera la demande d'assistance du Fonds multilatéral pour les Émirats arabes unis à une future réunion, afin de donner plus de temps pour consulter le pays; d'ajuster de nouveau toutes les nouvelles activités du plan d'activités selon les affectations budgétaires pour la période triennale 2012-2014; et de maintenir dans le plan d'activités de 2012 le projet de promotion des solutions de remplacement des HCFC dans le secteur de la climatisation des pays d'Asie occidentale à température ambiante élevée, en ajustant le financement (décision 66/5 a) et b)).

28. Le Comité exécutif a par ailleurs prié le Secrétariat du Fonds de préparer, en collaboration avec les agences d'exécution, les lignes directrices sur la préparation de la phase II des PGEH et de présenter un premier projet sur ces lignes directrices à la 69<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Il a par ailleurs demandé au Secrétariat de cesser la communication des données sur les conséquences sur le climat du projet à l'étape de l'examen du plan d'activités; et décidé de surveiller les résultats des allocations de financement proposées à la lumière des engagements approuvés, pour s'assurer que le financement prévu sera disponible afin de respecter les engagements pour les deux secteurs de la production et de la consommation de HCFC (décision 66/5 c), d) et e)).

#### **ii) Plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution pour la période 2012-2014**

29. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion, après avoir noté que l'Allemagne avait confirmé qu'elle continuerait d'adapter son plan d'activités de manière à rester dans les limites de 20 pour cent de sa contribution bilatérale, a pris note des plans d'activités des agences bilatérales, du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale; et décidé d'approuver les indicateurs d'efficacité des agences d'exécution (décisions 66/6, 66/7, 66/8, 66/9 et 66/10).

#### **iii) Conformité aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal**

30. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a examiné les rapports de conformité et l'information sur les projets accusant un retard de mise en œuvre. Il a appris que sept des 22 projets précédemment classés comme ayant un retard de mise en œuvre ont été achevés. Il a été décidé de demander des rapports de situation supplémentaires concernant certains projets et le Secrétariat a été prié de prendre les mesures prévues en ce qui a trait aux projets présentant un retard de mise en œuvre (décision 66/4).

### **E. RÉALISATIONS DU FONDS DEPUIS SA CRÉATION**

#### **i) Total des SAO éliminées**

31. Quelque 6 640 projets et activités (projets annulés ou transférés non compris) ont été approuvés depuis 1991. Leur répartition géographique est la suivante : 2 745 dans les pays d'Asie et du Pacifique; 1 671 dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes; 1 529 dans les pays d'Afrique; 402 dans les pays d'Europe et 293 d'envergure mondiale. Au total, 447 793 tonnes PAO des 458 551 tonnes PAO à éliminer par la mise en œuvre de tous ces projets ont été éliminées. Le tableau 1 de l'annexe I précise la répartition de la production et de la consommation, par secteur. Le tableau ci-après indique la répartition sectorielle de l'élimination réelle des SAO.

Secteurs	Tonnes PAO éliminées *
Aérosols	26 809
Destruction	0
Mousses	65 712
Fumigènes (bromure de méthyle)	6 618
Halons (production et consommation)	88 381
Projets dans plusieurs secteurs	455
Agents de transformation (production et consommation)	55 434
Plans nationaux d'élimination (production et consommation)	54 470
Production	89 860
Réfrigération	50 389
Plusieurs	714
Solvants	7 318
Stérilisants	60
Gonflage du tabac	1 574
<b>Total</b>	<b>447 793</b>

\*Ne comprend pas les projets annulés et transférés

**ii) Financement et décaissement**

32. Le Comité exécutif a approuvé la somme totale de 2 808 583 432 \$ US depuis 1991, afin de réaliser l'élimination des SAO et de mettre en œuvre des projets d'investissement en cours et tous les projets et activités ne portant pas sur des investissements. Cette somme comprend 282 835 072 \$ US pour les coûts d'appui d'agence (projets annulés et transférés non compris). De cette somme totale approuvée, les montants alloués aux agences bilatérales et d'exécution, et dépensés par celles-ci, figurent dans le tableau ci-après :

Agence	Sommes approuvées (\$ US) <sup>1</sup>	Sommes décaissées (\$ US) <sup>2</sup>
PNUD	677 395 339	580 949 155
PNUE	217 051 036	181 587 109
ONUDI	700 085 779	531 988 236
Banque mondiale	1 072 430 464	999 576 991
Agences bilatérales	141 620 813	120 358 876
<b>Total</b>	<b>2 808 583 432</b>	<b>2 414 460 367</b>

<sup>1</sup> Au 14 juin 2012 (projets annulés et transférés non compris)

<sup>2</sup> Au 31 décembre 2011 (projets annulés et transférés non compris)

**F. FINANCEMENT APPROUVÉ PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT**

**i) Projets et activités approuvés au cours de la période visée par le rapport (66<sup>e</sup> [et 67<sup>e</sup>] réunions du Comité exécutif)**

33. Le Comité exécutif a approuvé 59 projets et activités supplémentaires au cours de la période visée par le rapport, afin d'éliminer 495 tonnes PAO dans la production et la consommation de substances réglementées. Une somme totale de 33 077 861 \$ US a été approuvée pour la mise en œuvre des projets et activités, y compris 2 449 575 \$ US pour les coûts d'appui d'agence. Celle-ci se répartit comme suit, par agence :

Agence	\$ US	Appui (\$ US)	Total (\$ US)
PNUD	13 750 522	1 032 711	14 783 233
PNUE	2 336 283	223 135	2 559 418
ONUDI	11 224 500	844 411	12 068 911
Banque mondiale	914 612	68 596	983 208
Agences bilatérales	2 402 369	280 722	2 683 091
<b>Total</b>	<b>30 628 286</b>	<b>2 449 575</b>	<b>33 077 861</b>

## ii) Programmes de travail pour 2012-2012

34. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a approuvé les programmes de travail pour 2012 des agences d'exécution, reportant certains projets, approuvant des changements d'agences d'exécution et posant un certain nombre de conditions : PNUD (décision 66/21); PNUE (décisions 66/21, 66/23 et 66/24); et ONUDI (décisions 66/21 et 66/25).

## iii) Projets d'investissement

35. Le Comité exécutif a attribué 26 305 787 \$ US, dont 1 932 534 \$ US pour les coûts d'appui d'agence, à la mise en œuvre de projets d'investissement visant à éliminer une quantité estimée de 491 tonnes PAO dans la consommation et la production de SAO. Le tableau 2 de l'annexe I du présent rapport présente une répartition par secteur.

36. Le Comité exécutif a aussi approuvé 16 nouveaux accords, pour une somme engagée en principe de 55 928 662 \$ US. Les détails des sommes par pays et secteur figurent au tableau 3 de l'annexe I du présent rapport. Un montant de 23 123 292 \$ US, comprenant les coûts d'appui d'agence de 1 732 798 \$ US, a été approuvé pour des tranches de ces accords au cours de la période visée.

### *Projets de démonstration*

37. Pendant la période visée, deux projets de démonstration sur la destruction de SAO ont été approuvés, pour un montant total de 2 441 594 \$ US, y compris des coûts d'appui d'agence de 170 344 \$ US.

## iv) Activités ne portant pas sur des investissements

### *Assistance technique et formation*

38. Un projet d'assistance technique a été approuvé pendant la période visée, pour un montant de 226 000 \$ US, y compris les coûts d'appui d'agence de 26 000 \$ US, ce qui porte à 139 517 821 \$ US (projets annulés et transférés non compris) la somme totale approuvée pour les projets d'assistance technique et de formation depuis la création du Fonds multilatéral. Cette somme exclut les composantes des accords pluriannuels qui ne concernent pas les investissements, les coûts de base et les budgets du Programme d'aide à la conformité.

### *Renforcement des institutions*

39. Une somme de 1 596 995 \$ US, y compris des coûts d'appui d'agence de 72 862 \$ US, a été approuvée pour les projets de renforcement des institutions depuis la vingt-troisième Réunion des Parties, ce qui porte à 95 200 549 \$ US le montant total approuvé pour les projets de renforcement des institutions

dans 144 pays visés à l'article 5. Le Comité exécutif a exprimé certains points de vue lors de l'approbation de ces projets, lesquels sont annexés dans les rapports des réunions concernées.

40. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a par ailleurs examiné le rapport périodique sur le projet de renforcement des institutions en République populaire démocratique de Corée et a demandé au PNUÉ et aux autres agences d'exécution intéressées de continuer à proposer d'autres méthodes de décaissement, des structures organisationnelles et des procédures de surveillance, en tenant compte de l'expérience acquise par les agences œuvrant sur le terrain, aux fins d'examen par le Comité exécutif à sa 68<sup>e</sup> réunion (décision 66/15 k ii)).

## **G. SURVEILLANCE ET ÉVALUATION**

### **i) Études théoriques sur l'évaluation des accords pluriannuels**

41. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a examiné les observations compilées par l'Administratrice principale, Surveillance et évaluation au sujet de l'étude théorique et a demandé à celle-ci, lors de la préparation du rapport final d'évaluation, de tenir compte aussi des commentaires et observations sur l'étude théorique reçus par le Secrétariat à la 66<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (décision 66/11 b)).

### **ii) Cahier des charges de l'évaluation des projets d'accords pluriannuels (deuxième phase)**

42. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion s'est penché sur le cahier des charges de l'évaluation des projets d'accords pluriannuels (deuxième phase) et a constaté que celui-ci différait de ceux examinés par le Comité exécutif auparavant. On a donc demandé d'ajouter des renseignements sur la planification de l'évaluation, le calendrier associé, les critères de sélection du consultant, ainsi que les coûts. Il a été demandé à l'Administratrice principale, Surveillance et évaluation, de réviser le cahier des charges, en tenant compte des commentaires des membres du Comité exécutif, pour examen par le Comité lors d'une prochaine réunion (décision 66/12 b)).

### **iii) Étude théorique sur l'évaluation des projets portant sur le bromure de méthyle**

43. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a été saisi d'un rapport concernant l'étude théorique sur l'évaluation des projets portant sur le bromure de méthyle, lequel examine la viabilité des solutions de remplacement adoptées dans des projets d'investissement et le risque d'un retour à l'utilisation du bromure de méthyle dans les pays africains; ainsi que de la proposition voulant que la phase finale de l'évaluation comprenne une étude sur le terrain dans un échantillon de pays, qui porterait surtout sur les grands consommateurs et les résultats obtenus par les projets d'investissement. Après discussion et prenant note de la mise en garde à l'effet que la phase finale de l'étude ne devrait pas dépasser les limites d'une évaluation, le Comité exécutif a relevé les renseignements fournis, y compris les questions relatives à l'évaluation proposée et la méthode à adopter pour la phase finale de l'évaluation des projets sur le bromure de méthyle (décision 66/13).

### **iv) Retards dans la présentation des tranches**

44. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a pris note du fait que sur les 17 tranches annuelles attendues pour les accords pluriannuels, 10 ont été présentés à temps pour la 66<sup>e</sup> réunion (décision 66/14 b)).

### **v) Rapports périodiques sur les projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

45. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a pris note des rapports périodiques présentés sur les projets approuvés comportant des exigences particulières et a pris les mesures voulues (décision 66/15).

## **H. QUESTIONS D'ORIENTATION (qui n'ont pas déjà été couvertes)**

### **i) Systématisation et simplification de tous les rapports sur l'avancement remis au Comité exécutif**

46. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a examiné la question de la systématisation et la simplification de tous les rapports sur l'avancement remis au Comité. Après avoir pris note du document sur la question préparé par le Secrétariat, le Comité exécutif a décidé qu'un nouveau point de l'ordre du jour « Rapports périodiques et conformité » remplacerait deux points de l'ordre du jour « État de la mise en œuvre des projets accusant un retard et perspectives des pays visés à l'article 5 de se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal » et « Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports ». Il a également été décidé que les rapports sur les plans de mise en œuvre de la tranche (PMT) ne seraient pas exigés en l'absence d'une demande de tranche de financement, sauf dans les cas où la clause de pénalité risque de s'appliquer ou en cas de modifications des objectifs contenus dans les PMT approuvés. Le Comité exécutif a également décidé que les agences pourraient remettre des rapports d'achèvement de projet sur les accords pluriannuels et tous les rapports de vérification disponibles, avec le tableau intitulé « Plan général de mise en œuvre et rapport annuel sur la mise en œuvre » (tableau 8) du format approuvé pour les rapports d'achèvement de projet, au lieu des PMT et des rapports sur les PMT pour les plans de gestion des frigorigènes, les plans de gestion de l'élimination finale, les plans nationaux d'élimination des CFC, du CTC et du bromure de méthyle et, au cas où un rapport de vérification serait terminé avant le rapport d'achèvement de projet, qu'elles pourraient présenter la vérification dans un rapport de situation ou le rapport périodique et financier annuel. Le Comité exécutif a demandé au PNUE de remettre son rapport périodique annuel détaillé sur les activités du Programme d'aide à la conformité (PAC) à la troisième réunion de l'année dans le cadre de l'approbation annuelle du PAC, et d'identifier tout obstacle à la mise en œuvre de projets du PAC dans le rapport périodique et financier annuel. Le Comité exécutif a par ailleurs décidé de revoir l'efficacité de la présente décision à sa première réunion en 2015. (Décision 66/16 b) i), b) iii), b) iv), b) v) et c)).

### **ii) Projets de démonstration pour l'élimination des SAO non présentés à la 66<sup>e</sup> réunion**

47. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a étudié la question du financement accordé pour la préparation de projets de démonstration pour l'élimination des SAO destinés aux pays à faible volume de consommation, certains de ces projets n'ayant pas été présentés à la réunion et d'autres ayant été présentés mais reportés en raison d'incohérences avec la décision 58/19. Le Comité exécutif a décidé que ces projets, pour lesquels un financement aux fins de préparation de projet avait déjà été approuvé à des réunions précédentes, pouvaient être présentés. Il a par ailleurs décidé de ne pas approuver une nouvelle présentation des demandes de préparation de projet pour des projets pilotes de destruction des SAO pour des pays à faible volume de consommation en Amérique du Sud (décision 66/18).

### **iii) Indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral**

48. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion s'est penché sur la question de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral, mais le manque de temps l'a obligé à décider de reporter l'examen du rapport à la 67<sup>e</sup> réunion (décision 66/53).

#### iv) **Distribution des documents confidentiels**

49. Le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion a été saisi d'une proposition selon laquelle le Secrétariat du Fonds fournirait tout document d'information technique ou document du Comité exécutif à toute personne désignée appartenant officiellement à la délégation du membre du Comité exécutif faisant la demande. Il a également été proposé de télécharger tous les documents à examiner à la réunion du Comité exécutif sur le site Web du Fonds multilatéral à moins que le Comité exécutif ne l'interdise. Faute de temps pour bien examiner la question, le Comité exécutif a décidé de reporter l'examen de la distribution des documents confidentiels à la 67<sup>e</sup> réunion et de demander au Secrétariat d'examiner la pratique courante et les décisions pertinentes afin de proposer pour fins d'examen à la 67<sup>e</sup> réunion des mesures destinées à garantir la distribution sécuritaire et dans des délais adéquats du matériel confidentiel destiné aux membres du Comité exécutif (décision 66/55).

#### **H. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT DU FONDS**

50. Durant la période visée par le rapport, le Secrétariat a pris des mesures pour faire suite aux décisions prises par le Comité exécutif lors des 66<sup>e</sup> [et 67<sup>e</sup>] réunions. Il a aussi préparé la documentation et assuré les services de conférence pour ces mêmes réunions. Des propositions de projets et d'activités des agences bilatérales et d'exécution d'une valeur de [à compléter] ont été présentées. Outre les documents habituels préparés pour les réunions du Comité exécutif, le Secrétariat a également préparé, entre autres, des documents sur les questions d'orientation mentionnées ci-dessus.

51. Le Secrétariat a analysé et examiné 66 demandes de financement et émis des observations et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif. Le niveau de financement demandé pour approbation à la 66<sup>e</sup> réunion, après un examen des projets, est de 40 063 547 \$ US.

#### **I. QUESTIONS RELATIVES À LA RÉUNION DES PARTIES**

52. En réponse à la décision XVI/36 de la seizième Réunion des Parties, qui demandait au Comité exécutif d'inclure dans son rapport annuel un état des progrès accomplis et des problèmes rencontrés dans le cadre de son examen des recommandations figurant dans la note de synthèse du rapport sur l'évaluation et le réexamen du mécanisme de financement du Protocole de Montréal, le Comité exécutif a annexé au présent document son rapport périodique à la vingt-troisième Réunion des Parties (annexe II).

53. L'annexe III contient un tableau qui indique les quantités de nouvelle consommation de HCFC-141b créée par les projets utilisant les HCFC comme produits de remplacement. Elle a été préparée en réponse à la décision 36/56 e), qui stipule, entre autres, « que le Comité exécutif rende compte à la Réunion annuelle des Parties, pour chaque pays, du volume de consommation de HCFC-141b par l'intermédiaire de projets utilisant des HCFC comme produits de remplacement, une consommation qui devrait, conformément à l'application de la décision 27/13, être exclue du financement lors des prochaines étapes ».

#### **J. RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF**

54. Les rapports des 66<sup>e</sup> (UNEP/OzL.Pro/ExCom/66/54) et 67<sup>e</sup> réunions (à compléter) et les sommaires des réunions ont été distribués à toutes les Parties au Protocole de Montréal. Les rapports de ces réunions et des réunions antérieures du Comité exécutif sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat du Fonds et accessibles sur son site Web ([www.multilateralfund.org](http://www.multilateralfund.org)).

Annex I

TABLES WITH DATA ON PROJECT APPROVALS

Table 1: Sectoral distribution of phase-out in all approved projects and activities since inception\*

Sector	ODP approved	ODP phased out
<b>Consumption</b>		
Aerosol	27 808	26 809
Destruction	45	-
Foam	68 868	65 712
Fumigant	7 948	6 618
Halon	39 380	46 423
Multi-sector	670	455
Other	1 530	1 574
Process agent	19 573	6 090
Phase-out plan	45 588	43 482
Refrigeration	53 560	50 389
Several	753	714
Solvent	7 313	7 318
Sterilant	55	60
Total Consumption	273 089	255 643
<b>Production</b>		
CFC	87 251	85 297
Halon	31 581	43 158
CTC	65 841	63 032
TCA	213	213
MBR	576	450
Total Production	185 462	192 150

\* Excluding cancelled and transferred projects

Table 2: Sectoral distribution of approved investment projects since inception\*

Sector	ODP tones	US \$ approved
Aerosol	27 650	89 925 372
Destruction	0	0
Foam	68 744	419 827 893
Fumigant	7 635	107 558 056
Halon	64 118	77 795 380
Multi-sector	670	2 568 987
Other	1 530	17 023 270
Process agent	71 508	129 528 752
Phase-out plan	56 111	467 605 091
Production	91 940	346 994 995
Refrigeration	45 309	485 901 399
Solvent	7 276	102 881 070
Sterilant	55	1 198 819
Total	442 545	2 248 809 085

\* Excluding cancelled and transferred projects

**Table 3: HPMPs approved during the reporting period**

Country	Project	To be implemented by	Total phase-out ODP tonnes	Funding approved in principle (US \$)		
				Project funds	Support costs	Total
Algeria	HPMP	UNIDO	14.48	1 993 331	152 731	2 146 062
Antigua and Barbuda	HPMP	UNEP	0.03	51 700	6 721	58 421
Argentina	HPMP	IBRD	83.53	914 612	68 596	983 208
		UNIDO		9 560 542	717 041	10 277 583
		Italy		300 000	39 000	339 000
Bosnia and Herzegovina	HPMP	UNIDO	6.58	953 284	71 496	1 024 780
Brunei Darussalam	HPMP	UNDP	2.14	132 000	11 880	143 880
		UNEP		183 000	23 790	206 790
Cote d'Ivoire	HPMP	UNEP	22.33	905 740	109 631	1 015 371
		UNIDO		920 000	69 000	989 000
Djibouti	HPMP	UNEP	0.24	164 500	21 385	185 885
Guinea	HPMP	UNIDO	7.91	320 000	24 000	344 000
		UNEP		327 000	42 510	369 510
India	HPMP	Germany	341.77	1 994 400	229 384	2 223 784
		UNDP		18 438 490	1 382 887	19 821 377
		UNEP		861 600	104 776	966 376
Kenya	HPMP	France	11.00	900 000	109 000	1 009 000
Kuwait	HPMP	UNIDO	239.15	8 861 677	664 626	9 526 303
		UNEP		1 043 000	124 730	1 167 730
Mozambique	HPMP	UNEP	2.27	165 000	21 450	186 450
		UNIDO		150 000	13 500	163 500
Nepal	HPMP	UNDP	0.64	84 000	7 560	91 560
		UNEP		126 000	16 380	142 380
Nicaragua	HPMP	UNEP	2.69	108 000	14 040	122 040
		UNIDO		222 000	19 980	241 980
Niger	HPMP	UNEP	5.60	275 000	35 750	310 750
		UNIDO		285 000	21 375	306 375
Sudan	HPMP	UNIDO	16.15	1 456 341	109 226	1 565 567

## Annex II

### ASSESSMENT REPORT ON THE RECOMMENDATIONS IN THE 2004 EVALUATION AND REVIEW OF THE FINANCIAL MECHANISM OF THE MONTREAL PROTOCOL

#### A. Introduction

1. This report is submitted by the Executive Committee pursuant to the following decision of the Meeting of the Parties:

- (a) “To request the Executive Committee of the Multilateral Fund within its mandate to consider the report on the 2004 evaluation and review of the financial mechanism of the Montreal Protocol with a view to adopting its recommendations whenever possible in the process of continuous improvement of the management of the Multilateral Fund and having in mind the need to contribute to the assessment of the Technology and Economic Assessment Panel of the 2006-2008 replenishment of the Multilateral Fund;
- (b) To request the Executive Committee regularly to report back to and seek guidance from the Parties on the subject. To this effect the Executive Committee shall submit a preliminary assessment to the Open-ended Working Group at its twenty-fifth meeting and include a component in its annual report to the Meeting of the Parties on progress made and issues encountered in its consideration of the recommended actions contained in the executive summary of the evaluation report.”

**(Decision XVI/36)**

2. A first report on the recommendations from the 2004 evaluation and review of the financial mechanism of the Montreal Protocol was prepared by the Secretariat for consideration by the Executive Committee at the 45<sup>th</sup> Meeting as a follow-up to decision 44/60 (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/51). The report was noted and the Executive Committee decided to “forward its assessment report on the recommendations in the 2004 evaluation and review of the financial mechanism of the Montreal Protocol for consideration at the 25<sup>th</sup> Meeting of the Open-ended Working Group” (decision 45/59).

3. The assessment report (document UNEP/OzL.Pro.WG.1/25/INF/3) based on the deliberations at the 45<sup>th</sup> Meeting grouped the 28 recommendations contained in the 2004 evaluation and review of the financial mechanism of the Montreal Protocol into three categories as follows.

#### Category I:

*“...11 general recommendations are related to ongoing activities of the Executive Committee the Secretariat the Implementing Agencies and the Treasurer and do not need any new action but instead require regular follow-up at meetings of the Committee. The Executive Committee will report back to the Meeting of the Parties on these recommendations as appropriate in the context of its Annual Report”.* These include: recommendations 2 6 7 15 16 18 21 22 24 25 and 28.

#### Category II:

*“Ten general recommendations are related to ongoing activities of the Executive Committee the Secretariat the Implementing Agencies and the Treasurer but may require new actions in the*

*short term. The Executive Committee will report back to the Meeting of the Parties on these recommendations as appropriate in the context of its Annual Report". These include recommendations: 1 3 4 9 11 12 17 20 23 and 26.*

Category III:

*"Seven general recommendations were considered not necessary to be implemented. Six because future action would be redundant in the light of recent developments or existing practices. One because of the potential negative incentive. The Executive Committee considers that there is no need for further reporting on these recommendations". These include recommendations 5 8 10 13 14 19 and 27.*

4. The following report therefore covers the recommendations falling under the first two categories where further work needed to be done and new information was available. As reported to the Eighteenth and Twentieth Meeting of the Parties efforts with respect to recommendations 1 2 3 4 6 7 9 11 12 16 17 18 21 22 23 25 and 28 have taken place on a regular basis as already reported in the past and no further action in addition to the existing practice of the Executive Committee is required. Under this reporting period the recommendations 15 and 26 do not require further action by the Committee.

#### **B. Recommendations under the first two categories**

**GENERAL RECOMMENDATION 24: Take action to encourage timely payment by the donor countries.**

5. During the period under review the Committee urged all Parties to pay their contributions to the Multilateral Fund in full and as early as possible and concern was expressed regarding arrears in contributions and the length of time that these had existed.

6. The 66<sup>th</sup> Meeting heard a report from the Chief Officer on her meeting with the representatives of the Russian Federation on the margins of the 23<sup>rd</sup> Meeting of the Parties (MOP) to the Montreal Protocol to discuss the outstanding contributions of the Russian Federation.

**Annex III**  
**AMOUNTS OF HCFCs<sup>1</sup> CONSUMPTION PHASED-IN (ODP TONNES)**

Country	CFC phased out in projects using HCFC technologies	HCFC phased in
Algeria	54.8	6.0
Argentina	749.9	82.5
Bahrain	15.5	1.7
Bolivia	5.5	0.6
Bosnia and Herzegovina	29.4	3.2
Brazil	4 904.8	536.6
Chile	238.8	22.5
China	10 162.6	855.7
Colombia	652.8	71.8
Costa Rica	33.5	3.7
Cuba	0.8	0.1
Dominican Republic	137.0	15.1
Egypt	489.4	42.4
El Salvador	18.5	2.0
Guatemala	46.0	5.1
India	4 546.9	486.1
Indonesia	2 722.7	292.3
Iran	1 022.6	112.5
Jordan	334.3	36.8
Kenya	23.0	2.5
Lebanon	82.0	9.0
Libya	62.2	6.8
Macedonia FYR	76.0	8.4
Malaysia	1 240.9	132.9
Mauritius	4.3	0.5
Mexico	2 129.2	216.4
Morocco	119.5	13.1
Nicaragua	8.1	0.9
Nigeria	382.6	42.1
Pakistan	790.7	87.0
Panama	14.6	1.6
Paraguay	67.3	7.4
Peru	148.7	16.4
Philippines	525.3	57.8
Romania	194.4	21.4
Serbia	44.7	4.9
Sri Lanka	7.3	0.8
Sudan	4.4	0.5
Syria	636.1	70.0
Thailand	2 047.2	224.0
Tunisia	237.5	22.9
Turkey	376.8	41.4
Uruguay	99.3	10.9
Venezuela	689.1	75.8
Vietnam	44.9	4.9
Yemen	9.8	1.1
Zimbabwe	11.5	1.3
<b>Total</b>	<b>36 243.3</b>	<b>3 659.2</b>

Note 1: ODP values as follows:

HCFC-123: 0.02  
 HCFC-22: 0.055  
 HCFC-141b: 0.11

-----